

# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2017-2018



## École Perce-Neige

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Un dépliant qui résume ce plan de lutte a été envoyé aux parents (l'an dernier) et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet.

### Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

Cette année, nous avons enseigné certains comportements attendus en lien avec nos trois valeurs.

1. **Vivre ensemble**  
Les attitudes de respect et de considération à l'égard des autres
2. **Qualité de l'environnement**
3. **La sécurité**

Comme nous sommes une maison d'éducation, nous misons sur la puissance de l'enseignement.

Pour la présente année scolaire, nous avons continué à accentuer nos interventions éducatives.

En date du 1er mai 2016

En 2014: 55,6% des jeunes révélaient à leurs amis subir de l'intimidation.

En 2016: 75,8% des jeunes révélaient à leurs amis subir de l'intimidation.

Source: SÉVI Perce-Neige 2016

### Actions à prévoir pour 2018-2019:

Le travail de l'équipe des intervenants de l'école (direction, personnel enseignant, PNE et TES) en rencontre multidisciplinaire pour l'évaluation des jeunes en difficulté et la mise sur pied d'un PI avec service et suivi;

Les collations de la direction (une fois par étape) pour valoriser les valeurs à l'école;

Promouvoir des comportements attendus et les souligner lorsqu'ils sont atteints par une récompense école;

L'atelier de la prévention de l'intimidation et du « taxage » par la psychoéducatrice dans les groupes de 4e année et les classes adaptées;

Les ateliers gang de choix par la psychoéducatrice en 6e année;

Les récréations du matin séparées par cycle;

Les ateliers du policier communautaire sur l'intimidation à l'école, le vol, la cyber intimidation (plus des interventions au besoin auprès de petits groupes ciblés);

L'assignation d'un TES sur l'heure du dîner pour soutenir les interventions des intervenants;

Les activités parascolaires;

Les suivis téléphoniques;

Dénonciation par les parents; les élèves et le personnel de l'école *formulaire de signalement-protocole de prévention de la violence* ;

Support aux enseignants par le service complémentaire de l'école;

Surveillance du dîner plus active et attentive;

Faire de la surveillance active et bienveillante;

Adulte plus visible sur la cour d'école grâce au port d'un dossard orange;

Activités pour le passage primaire / secondaire;

Intervention 100% et les 4 R;

Réagir, Rassurer, Référer et Revoir.



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

